

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2023.130

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	22	Pour :	22
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 10 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, M. Thierry RAFAZINE, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : Mme Roseline ARMENGAUD pouvoir à M. Gérard ANDRE, M. Fabrice IGOUNET pouvoir à Mme Annette BALAGUE, Mme Valérie DREUILHE pouvoir à M. Nicolas TOURNIER, M. Patrick FERRARI pouvoir à M. Félix MANERO, Mme Caroline CHALLET pouvoir à M. Jean-Charles VALMY, Mme Christine MERLE-JOSE pouvoir à M. Patrick DUBLIN, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD.

Absent(s) excusé(s) : M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Exposé :

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil municipal.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2022.35 en date du 5 avril 2022 par laquelle le Conseil municipal d'Aucamville confie au Maire un certain nombre d'attributions,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : de prendre acte de la communication des décisions suivantes :

Champs de délégation	N° décision	Date	Objet	Montant
Tarifification	DEC 25.2023	12/09/2023	Tarifification pour l'occupation du domaine public (terrasses, bennes, échafaudages, buses, clôtures palissades de chantier, grues, bases de vie)	Divers tarifs
	DEC 26.2023	25/09/2023	Modification de la DEC 25.2023 pour modifier une tarification et ajouter une catégorie	Divers tarifs
Délivrance de concessions dans le cimetière	3/313	05/09/2023	Concession de 15 années d'une superficie de 2,86 m ²	125 €
	3/89/122	05/09/2023	Concession de 30 années d'une superficie de 5,51 m ²	542 €
	4/61T	05/09/2023	Concession de 15 années d'une superficie de 2,86 m ²	125 €
	4/262	05/09/2023	Concession de 30 années d'une superficie de 6,62 m ²	542 €
	4/264	06/09/2023	Concession de 30 années d'une superficie de 6,62 m ²	542 €
	3/50/160	06/09/2023	Concession de 15 années d'une superficie de 5,51 m ²	244 €
	4/263	06/09/2023	Concession de 30 années d'une superficie de 6,62 m ²	542 €
	4/62T	06/09/2023	Concession de 30 années d'une superficie de 2,86 m ²	223 €

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement